

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 27 octobre 2022

Publié le : 10/11/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 20h01.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY.

Secrétaire de séance : M. Anthony NAPPEZ.

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Gilles ORY à M. Michel JASSEY.

Subventions aux associations ASET et Gadje intervenants auprès des gens du voyage

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 «Subventions aux associations-Gens du voyage»	Montant prévu au budget 2022 : 8 000 € Montant de l'opération : 6 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon Métropole a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. De même, le schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur des associations ASET et Gadje.

1. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)

L'association promeut la scolarisation des enfants des Gens du Voyage. L'objectif étant de transmettre les savoirs de base en lecture et écriture dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Elle défend le droit à l'école, et par voie de conséquence le droit au stationnement des familles ayant des enfants à scolariser.

Le droit commun s'applique en tous points aux enfants Tsiganes qui doivent suivre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves.

Par l'action de ses antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » et en collaboration avec les familles, les institutions et les différents partenaires associatifs, l'ASET s'inscrit dans une mission qu'elle qualifie de « mission citoyenne » dont le but est d'éviter une relation discontinue avec l'école.

Les antennes scolaires représentent donc une véritable passerelle pour les enfants de moins de 6 ans vers la maternelle. Si le besoin s'avère nécessaire, l'ASET organise une veille quotidienne pour encourager la fréquentation scolaire des enfants d'âge élémentaire (6-12 ans).

Pour les collégiens, jusqu'à 16 ans, l'association va intervenir de différentes façons. Elle propose un soutien pédagogique aux adolescents qui suivent un enseignement à distance (CNED). Elle participe également à la mise en place de dispositifs d'accueil en collège qui ont pour objectif de limiter le décrochage scolaire et de susciter l'envie d'apprendre.

Une enseignante avec une ASM intervient donc sur les aires de stationnement des gens du voyage de Grand Besançon Métropole.

Les interventions de l'ASET s'inscrivent dans la continuité du travail effectué au cours des années précédentes auprès des mêmes familles. Elles aboutissent à une prise de conscience pour les parents et les enfants de l'importance de la scolarisation et favorisent la sociabilisation. Les résultats restent fragiles avec un absentéisme toujours important et la situation exige un accompagnement hebdomadaire soutenu.

Par conséquent, les missions de l'ASET, doivent être poursuivies pour veiller au maintien des avancées acquises et soutenir une scolarité en école primaire souvent discontinue.

Le financement de l'ASET permet notamment d'assurer le fonctionnement quotidien des ASM et de l'association : entretien, consommations, matériel pédagogique, etc.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2022, **l'ASET sollicite donc auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000€.**

2. L'Association Gadjé

Depuis 2009, Grand Besançon Métropole travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (692 domiciliées sur le Doubs), leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, Gadjé organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires. En 2021, l'association a accompagné 277 ménages sur le Département du Doubs, dont environ 80 sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles, et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation, la santé.

Toutefois, certains accompagnements spécifiques nécessaires à une grande partie des familles présentes sur le territoire ne peuvent être actuellement aménagés du fait du manque de moyens humains et financiers de l'association.

Des rencontres régulières entre Grand Besançon Métropole et Gadjé ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

En 2021, pour le département du Doubs, les salariés de l'antenne de Beure de Gadjé ont accueilli et accompagné 277 ménages. Parmi celles-ci, 238 personnes ont été suivies au titre du RSA et ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA demeure complexe puisque la majorité du public suivi rencontre des problèmes d'illettrisme et maîtrise peu voire n'a pas accès à l'outil informatique. Dans le cadre de cette action spécifique, l'association accompagne les gens du voyage afin de prévenir la fracture numérique (aide à la création d'une adresse mail, d'un compte fiscal, d'un compte CAF, Pôle emploi ou ANTS – Agence nationale des titres sécurisés).

Par ailleurs, l'accompagnement des travailleurs indépendants reste une part très importante de l'activité de l'association car travailler de manière indépendante est très largement privilégié par les voyageurs (liberté de déplacement, indépendance, pratiques d'activités transmises de générations en générations).

Enfin, en matière d'accueil et d'habitat, l'association est très sollicitée autant par les gens du voyage que par les partenaires (collectivités territoriales notamment) pour intervenir dans l'étude des problématiques rencontrées, et l'accompagnement des familles sédentarisées. Une commission dédiée à ces problématiques a été créée par l'association afin de coordonner les différentes actions sur les départements.

De plus en 2021, un diagnostic social et de l'habitat a été commandé par Grand Besançon Métropole à Gadjé, dans le cadre du projet de création de 8 terrains familiaux locatifs afin d'obtenir une « photographie » des parcours résidentiels des familles présentes sur le territoire élargi de Grand Besançon Métropole et plus spécifiquement d'évaluer et mettre en lumière les besoins des ménages en terme de sédentarisation.

Outre le recensement des voyageurs souhaitant obtenir un terrain familial, le diagnostic a permis d'acquérir les éléments essentiels pour l'aide à la sélection des ménages qui se verront attribuer un terrain familial.

Au titre de l'année 2022, **l'association Gadjé sollicite auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€** afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil de Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2022, à l'Association pour la scolarisation des enfants tsiganes (ASET) pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2022, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Le secrétaire de séance,

Anthony NAPPEZ
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*